
Jour de séance 14

le mercredi 18 décembre 2019

10 h

Prière.

M. LeBlanc accueille à la Chambre M. Victor Boudreau, ancien député libéral provincial de Shediac—Cap-Pelé (2004-2014) et de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé (2014-2018).

L'hon. M. Gauvin dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport annuel 2018-2019 du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à signer un accord-cadre de relance agricole avec le gouvernement fédéral et Pommes de terre Nouveau-Brunswick. (Pétition 13.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le troisième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 18 décembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son troisième rapport.

Le comité se réunit le 17 décembre et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 21, *Loi modifiant la Loi sur les assurances ;*
- 27, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail ;*
- 28, *Loi sur l'aquaculture ;*
- 29, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Cardy, au nom de l'hon. M. Steeves, donne avis de motion 30 portant que, le mardi 10 mars 2020, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 19 décembre 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 24, 27 et 6.

La séance est levée à 11 h 20.